

Jours recteur – Année scolaire 2016-2017

Les trois jours accordés aux personnels du rectorat et des DSDEN en fonction avant le 30 septembre 2016, au titre des charges particulières liées à la rentrée scolaire, sont à choisir parmi ceux énumérés ci-dessous :

- 19 octobre 2016
- 03 novembre 2016
- 10 novembre 2016
- 23 décembre 2016
- 02 janvier 2017
- 03 février 2017
- 17 février 2017
- 31 mars 2017
- 14 avril 2017
- 06 juin 2017
- 13 juillet 2017
- 14 août 2017

Les secrétaires généraux, les chefs de structure et de service donneront leur accord aux demandes des personnels en tenant compte de la nécessaire continuité des services durant ces journées.